



THOUARS, le 10 Janvier 2019

Madame,
Monsieur,

Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui, pour des circonstances exceptionnelles, se tiendra le :

**Mardi 15 janvier 2019 à 19H30,
à la salle René Cassin,
Commune déléguée de Mauzé-Thouarsais, Place de la Mairie.**

ORDRE DU JOUR :

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2018. Envoi par voie électronique le 18 décembre 2018 (Elus de la commune historique de Thouars).**
- **Information du Conseil Municipal en application des articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : décisions prises par M. LE MAIRE dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal.**

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 5.2.1. Installation du conseil municipal de la commune nouvelle de Thouars et détermination du lieu des réunions des conseils municipaux.
- 5.1.2. Élection du Maire de la commune nouvelle
- 5.2.3. Installation des Maires délégués
- 5.1.4. Détermination du nombre d'adjoints au Maire de la commune nouvelle de Thouars.
- 5.1.5. Élection des Adjointes au Maire de la commune nouvelle de Thouars.
- 5.1.6. Lecture et diffusion de la charte de l'élu local
- 5.5.7. Délégation de fonction du Maire aux adjoints et aux conseillers délégués. Information.
- 5.5.8. Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

5.3.9.1. Création des conseils communaux des communes déléguées.

5.3.9.2. Délégations du Conseil Municipal aux conseils communaux des communes déléguées de Mauzé-Thouarsais, Missé et Sainte-Radegonde.

5.3.11. Formation des Commissions municipales et Comités consultatifs.

5.3.12. Autres commissions municipales : Commission d'appels d'offres et d'ouverture des plis

5.3.13.1. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Dissolution des CCAS des communes fondatrices.

5.3.13.2. Création du Centre Communal d'Action Sociale de la commune nouvelle.

5.3.13.3. CCAS de la commune nouvelle. Composition du conseil d'administration. Fixation du nombre d'électeurs et élection des représentants du Conseil Municipal.

4 – FONCTION PUBLIQUE

4.1.16. Personnels titulaires et stagiaires. Tableau Général des Emplois.

4.1. 17. Personnels titulaires et stagiaires. Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

4.1. 18. Personnels titulaires et stagiaires. Emploi fonctionnel de collaborateur de Cabinet

4.1.19. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I. H.T.S.).

4.1.20. Conditions de prise en charge des frais de déplacement (repas et frais de transport).

4.1.21. Instauration d'un régime d'astreintes.

4.1.22. Instauration d'un dispositif d'astreintes hivernales de sécurité.

4.1.23 Modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature au personnel communal.

4.2.24. Personnels contractuels. Administration Générale. Service Education Jeunesse. Création de 8 emplois d'adjoint Technique pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet du 1er janvier 2019 au 8 avril 2019.

4.2.25. Personnels contractuels. Demande de transfert poste adulte relais.

4.2.26. Personnels contractuels. Administration Générale. Service finances. Création d'un emploi d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité à temps complet du 9 janvier 2019 au 8 avril 2019.

4.2.27. Personnels contractuels . Rémunération des agents recenseurs. Création de quatre emplois d'agent recenseur non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité pour les périodes du 8 au 15 janvier 2019 et du 17 janvier au 16 février 2019.

4.2.28. Renouvellement d'un poste d'agent d'entretien pour le stade Philippe Morin dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Parcours emploi compétences.

7 – FINANCES LOCALES

7.1. 29. Décisions budgétaires. Suppression de budgets annexes pour intégration dans le budget principal.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

9.1.30. Reprise des contrats en cours passés par les communes fondatrices et délégation donnée au Maire pour la signature d'avenants de transfert suite à la création de la commune nouvelle de Thouars.

9.1.31. Télétransmission des actes de contrôle de légalité.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

LE MAIRE,
Patrice PINEAU.